

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

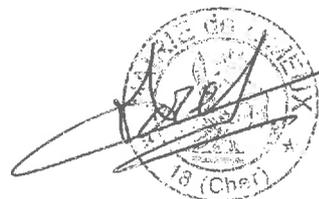
Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 19/12/2024
Et
Publication sur le site
<http://limeux-berry.fr> le
19/12/2024

L'an 2024, le 16 Décembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de Limeux s'est réuni à la Mairie de Limeux, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2024.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

Excusé(s) : Mme DELAGE Elodie, MM : FAILLOT Benoit, PILORGET Franck
Absent(s) ayant donné procuration : Mme KUBLER Sylvia à Mme MOREL Angélique



A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

28-2024 – TARIF STERE DE BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif actuel du stère de bois en forêt communal est fixé comme suit :

- 8.00€ / stère pour des têtes de chêne
- 4.00€ / stère pour du taillis

Il est proposé pour l'affouage de l'année 2024-2025, les lots contenant des têtes de chêne et du taillis, un tarif unique de 6.00€ / stère pour toutes les essences confondues.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'appliquer ce nouveau tarif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2024

Le Maire
Julien YVON



Secrétaire de séance
Mme MOREL Angélique



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 19/12/2024